

SOS



le bulletin de l'anpcen

' Save Our Sky - Sauver notre ciel '

www.anpcen.fr/

Agadir - Photo Jean-François Blanchet

No. 49 Automne 2012

Une plage éclairée, et toute la nuit...

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

parrainée par Hubert Reeves



ANPCEN c/o SAF - 3 rue Beethoven - 75016 Paris

Editorial

Pour quelques degrés de plus



Quelques degrés de plus ou en moins peuvent n'avoir l'air de rien dans notre existence. Et pourtant...

2 ou 3° de degrés de plus dans la température du corps signalent une alerte grave pour laquelle chacun sait qu'il faut agir. Vite.

Notre avenir climatique se joue aussi dans 2 ou 3° degrés de plus. Pourtant, malgré l'alerte scientifique, on sait déjà que les politiques publiques, les stratégies privées et les comportements individuels, dans leur tendance actuelle, peineront à juguler la progression du réchauffement climatique à moins de 2° au cours du XXIème siècle. Tout le carbone émis aujourd'hui nécessite une centaine d'années environ pour se résorber dans l'atmosphère. Avec deux, trois, a fortiori avec six degrés de plus, nous ferons subir aux sociétés et à notre

environnement en moins de 100 ans, le choc d'un changement intervenu en plusieurs milliers d'années, entre deux périodes glaciaires. Quelques degrés « de rien du tout » valent ainsi de se mobiliser pour inverser la trajectoire, innover, pour inventer l'économie et les sociétés bas carbone. Vite.

Ou quelques degrés de moins

Pour quelques degrés de moins... les pouvoirs publics pourraient « prévenir, limiter, supprimer » les nuisances lumineuses, notamment en fixant de manière claire et cohérente, les critères agissant sur l'orientation physique de toutes installations lumineuses en France, afin de voir concentrer la lumière là où elle est nécessaire et non sur les à-côtés, sur les façades ou vers le ciel. Quelques degrés de moins, pour réduire la pollution lumineuse. Mais ceux-ci sont pourtant l'objet de discussions sans fin depuis des années !

De nombreuses pollutions abîment les milieux naturels pour des décennies, sans espoir de restauration rapide. La pollution lumineuse, elle, est réversible. Cela seul justifierait d'agir de suite, avec la certitude d'en voir les effets. Rarement pollution peut être maîtrisée et mesurée à l'aune d'un ou deux mandats électoraux. Ainsi pour quelques valeurs d'ULOR* en moins, cette part du flux lumineux sortant de tout luminaire directement dirigé vers l'hémisphère supérieur, l'ANPCEN croit utile de se mobiliser. Vite.

Degrés de fièvre, ébullition ou cacophonie ?

Dans les références publiques aussi, les valeurs annoncées montent ou descendent, parfois, de manière imprévisible et cacophonique.

L'Ademe dans sa plaquette, réalisée avec les acteurs économiques de l'éclairage mais aucune association environnementale, indiquait en 2010 : « les luminaires encastrés dans les murs et les objets lumineux devront avoir un niveau maximum d'ULOR de 35 %. Pour les luminaires d'éclairage piétonnier, le niveau d'ULOR à respecter est de 25% maximum ». Par ailleurs, dans son « diagnostic de l'éclairage public » l'Ademe bizarrement ne préconise pas de questionnement quant à l'ULOR des points lumineux inventoriés.

En 2011, dans un projet d'arrêté sur les nuisances lumineuses, élaboré par une des directions du Ministère de l'Ecologie, l'ANPCEN découvrait une proposition de réglementation de l'ULOR de 0 à 3 % de l'éclairage fonctionnel ou utile et 20 % pour l'éclairage d'ambiance, semblant directement inspiré alors d'un guide promu par les acteurs économiques de l'éclairage. Ce fut pour l'association

aussi une nouvelle obligation d'alerte sur le contrôle d'un ULOR à 3 ou 20 % pour les installations lumineuses, au lieu de 0%, inaccessible sans coût supplémentaire, pour des autorités publiques nationales ou locales, donc pour les citoyens.

En 2012, l'ANPCEN constatait dans le dossier Ademe de subventions aux communes de moins de 2000 habitants, des recommandations établissant que « la valeur d'ULOR doit être ≤ 3 % en éclairage fonctionnel et ≤ 10 % en éclairage d'ambiance » Et ajoutant : « dans le cas où la connaissance de la valeur ULOR du matériel installé serait trop coûteuse, on veillera à ce que les luminaires aient avant installation et à l'horizontale des ULOR 3 % ».

En 2012, le certificat d'économie d'énergie relatif à la rénovation de l'éclairage extérieur, validé par une autre direction du même Ministère de l'Ecologie, affichait pour valeur d'ULOR ≤ 3 % en éclairage fonctionnel et < 5 % en éclairage d'ambiance ou privé. Ceci témoignait pour la première fois enfin d'une évolution positive semblant attester d'une meilleure intégration et d'un souci de liaison au sein du même ministère de différents objectifs publics (nuisances lumineuses et économies d'énergie), qu'il est chargé de voir appliqués.

Mais nous apprenions, quelques mois seulement après sa publication au JO, une demande de « re-révision » de ce certificat déjà « révisé », afin d'y voir réhaussé l'éclairage d'ambiance à 15 ou 20% d'ULOR, obligeant l'ANPCEN une nouvelle fois à alerter les pouvoirs publics immédiatement sur ce recul qui consisterait à encourager, en 2012, par un dispositif public, des matériels ou installations aux caractéristiques obsolètes, dont le renouvellement serait probable dans une trentaine d'années environ. Ce serait prendre la responsabilité de continuer à faire subir à l'environnement nocturne pendant plusieurs décennies encore les conséquences d'une pollution que la loi a estimé nécessaire de prévenir. Ce serait également faire fi des acteurs de terrain, plus en avance, qui déjà préconisent uniquement des lanternes à ULOR zéro. En octobre, par sa mobilisation, l'ANPCEN a finalement obtenu l'interruption de cette « re-révision »...jusqu'au nouvel examen !

Une veille grand angle

Ainsi, sur ce seul exemple des valeurs d'ULOR dans différents textes, vous mesurez le travail que doivent mener les bénévoles de l'ANPCEN, au premier et second degrés, sur de nombreux autres thèmes. Il nous faut anticiper, alerter, mais aussi veiller de manière continue à la trajectoire en cours quand sous différentes influences les enjeux des nuisances lumineuses y sont effacés, veiller aussi parfois à l'action publique, quand les sujets y sont traités morcelés au risque de l'incohérence.

La conférence environnementale verra-t-elle au moins un lieu traiter de ce sujet ? Que deviendra la question des nuisances lumineuses dans l'action de ce gouvernement ? Que décidera-t-il quant aux certificats d'énergie ? Quels effets produira la nouvelle directive européenne sur l'efficacité énergétique si les nuisances lumineuses n'y sont pas regardées ? Que produira la prescription massive actuelle de Leds, en cours d'installation partout, alors que personne n'en connaît parfaitement ni les performances réelles, ni les impacts sur le vivant ?

Que sera-t-il décidé pour la prise en compte de la gestion de la lumière dans les continuités écologiques pressenties à travers les trames verte et bleue ? Les textes reconnaîtront-ils que la lumière fragmente des milieux naturels comme le font des routes, des autoroutes, des ponts etc ? Que sera-t-il fait pour revoir les extinctions des anciennes enseignes lumineuses qui ont réussi à échapper et pour 6 ans de plus... à la règle d'extinction le 1er juillet 2012, grâce à un amendement soudainement porté dans une loi relative non pas aux nuisances lumineuses mais à la simplification du droit ? Comment évoluera le cadre institutionnel ? La réglementation fixera-t-elle des caps propres à orienter les innovations et changements de pratiques ? Les choix locaux se révéleront-ils en

*upward light output ratio

avance sur le cadre institutionnel national ou certains lobbyings ? Les élus locaux donneront-ils le véritable tempo ? Comment évoluera le jeu actuel des acteurs sur ces enjeux ?

...ce sont quelques unes des questions sur lesquelles, malgré des moyens associatifs, nous essayons d'agir et d'être en veille, pour nos adhérents, à 180°.

Notre appel tous azimuts

L'ANPCEN ne se décourage pas néanmoins et croit aux bonnes volontés autour d'elle. C'est pourquoi l'ANPCEN vous lance un appel à tous, pour l'aider à compléter son recensement des communes éteignant l'éclairage public en milieu de nuit, concourant ainsi aux objectifs négligés : la sobriété énergétique et lumineuse.

Aujourd'hui, 6000 communes ont été répertoriées déjà en France métropolitaine par l'ANPCEN, grâce à ses bénévoles méthodiques et dévoués. Des projections par régions effectuées sur différentes bases d'informations complémentaires montrent que 4000 autres communes pourraient être concernées. Aidez-nous à les répertorier ! Vous êtes habitant ou voisin d'une commune qui éteint partiellement ou complètement en milieu de nuit, vous êtes adhérent, sympathisant, envoyez à info@anpcen.fr 4 informations principales : nom de la commune, numéro de département, durée

de l'extinction, s'agit-il d'une coupure partielle / totale (géographique) de l'éclairage public de la commune ? Vous trouverez d'autres éléments à rechercher pour nous aider sur www.anpcen.fr.

Nos actions continuent. Vous verrez dans votre bulletin combien les correspondants locaux de l'association sont actifs, tous les départements mobilisés lors du Jour de la nuit et toutes les communes qui non seulement avancent mais ont des résultats très significatifs. Des évolutions sont en marche. Vous découvrirez aussi comment avec quelques degrés de plus dans l'air, un peu de glace fond entre l'Association française de l'Eclairage et l'ANPCEN qui pour la première fois signent une déclaration commune. Un degré non repéré sur l'échelle inversée des températures de Celsius...l'astronome.

Merci de nous soutenir, de plus en plus nombreux, autour de toutes nos actions pour les différents enjeux de la qualité de la nuit !

Anne-Marie Ducroux Présidente

Retrouver notre appel aux bonnes volontés – signalez nous les communes qui éteignent en milieu de nuit : info@anpcen.fr et www.anpcen.fr

Sommaire

ANPCEN	4-6
Actions des Correspondants	7-9
Actions des Communes	10-14
Extinctions Nocturnes	15-19
À suivre	20
Textes et Stratégies Publics	21
Santé	22
Réserves de Ciel Étoilé	23

Adhésion/ré-adhésion à l'ANPCEN – année 2012

Je soutiens l'ANPCEN en tant que :

Pour un coût réel après déduction fiscale de :

- Particulier** : 20 € _____ 6,80 €
- Etudiant** : 10 € _____ 3,40 €
- Famille** (2 personnes à la même adresse) : 30 € _____ 10,20 €
- Membre donateur** : montant illimité _____ déduire 66% du montant du don
- Association*** : 35 € _____ *précisez votre nombre d'adhérents (obligatoire) :
- Collectivités, organismes et entreprises** : 100 € _____

Vous pouvez également régler votre adhésion par prélèvement automatique ou en ligne sur www.anpcen.fr et effectuer ainsi votre règlement par carte bancaire.

Je recevrai le bulletin "SOS" 4 fois par an : par voie électronique par voie postale

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Courriel _____

Date : _____ Signature : _____

Bulletin à renvoyer avec votre règlement libellé à l'ordre de l'ANPCEN à :
ANPCEN / SAF - 3 rue Beethoven 75016 PARIS

Rédaction

Directeur de la publication :

Anne-Marie Ducroux

Rédacteur en chef :

Christophe Martin-Brisset

Maquette :

Sergio Ilovaisky ANPCEN 04

Merci à tous nos contributeurs qui ont permis la réalisation de ce numéro 49 de SOS, le bulletin de l'ANPCEN :

Anne Marie Ducroux • Paul Blu
• Bruno Vergnes • Raymond Sadin • Claude Roth • Florent Bailleul • Daniel Rousset • Carine Souplet • Jean-François Blanchet • Christophe Verhaege • Ville de Bruz • RTN • Anne-Sophie Terral • La Voix du Nord • Sud Ouest • Ville de Vence • Ville de Romagnat • Thierry Soulard • Ville d'Uzerche • Arnaud Guillou • Saumur-kiosque • Nouvelle République • Joël Cossardeaux • François Colas • Gérard Tual • Audrey Garric • Arthur Beauvils • Parc Naturel Régional du Gâtinais Français • Rémi Canali • Le Monde • Cordis actualités • Alexandre Sieradzy • Namibrand NR • Nicolas Bessolaz / Christophe Martin-Brisset

Impression :

Imprimerie Indika

25, chemin de Chapitre

31000 Toulouse

www.indika.fr

Certification ISO 14001

et membre du réseau Imprim'Vert

SOS est édité par l'ANPCEN, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, membre de FNE, collaboration IDA. Parrainée par Hubert Reeves .

ANPCEN c/o SAF

3, rue Beethoven

75016 Paris

www.anpcen.fr

Contacts :

Anne-Marie Ducroux

Présidente

Christophe Martin-Brisset

Rédacteur en chef

christophe.martin-brisset@anpcen.fr

anpcen.fr